Chez les Douaniers

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE DE PARIS DE L'U. G.

Paris, 9 janvier. — Voici l'ordre du jour voté à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du groupe de Paris de l'Union générale des douanes actives, qui vient d'avoir lieu à la salle Ludo :

« Les Unionistes du groupe parisien de l'U. G. des Douanes actives, après avoir entendu l'exposé du secrétaire général sur l'étude du projet d'habitations à bon marché préconisé par l'administration en vue d'assurer aux agents en résidence à Paris les meilleures conditions de logement, et après une intéressante conférence du citoyen Brunet, conseiller municipal de Paris, sur l'intérêt social que présente la construction d'habitations à bon marché et les différents moyens qui s'offrent pour leur réalisation :

Reconnaissent excellente en principe l'idée présentée par l'administration, parce que seule la pratique de la solidarité et de la coopération pourra assurer aux classes laborieuses de meilleures conditions d'existence, remercie le citoyen Brunet des explications techniques très complètes qu'il a bien voulu fournir à l'assemblée.

Mais, considérant que la situation matérielle des douaniers de Paris est telle que nul d'entre eux ne peut assurer la vie quotidienne de sa famille, même dans les conditions les plus modestes, leur traitement, augmenté de l'indemnité de résidence n'atteignant pas 5 francs par jour en fin de carrière ;

Considérant que pour cette raison, tous doivent obligatoirement compter sur les efforts de leurs épouses pour faire face aux besoins du ménage et qu'ainsi ils ne sauraient souscrire *a priori* d'engagements qui, dans bien des cas, pourraient ne pas leur permettre de chercher librement, dans un travail extérieur, l'appoint nécessaire à l'équilibre de leur budget :

Pour ces motifs et parce que, avant tout, il faut vivre, regrettent de ne pouvoir se prononcer, en l'absence de renseignements précis sur les idées de l'administration ;

Émettent le vœu que celle-ci veuille bien faire connaître dans tous les détails ses différents points de vue :

Mais, considérant d'autre part que la réalisation de ce projet ne peut en aucune façon faire disparaître les revendications du groupe, renouvellent une fois de plus leurs vœux en faveur du relèvement de l'indemnité de résidence, vœu dont la réalisation laisserait encore les douaniers de Paris, contrairement à toute justice, dans une situation notamment inférieure à celle des fonctionnaires de même catégorie ;

Chargent le conseil de poursuivre énergiquement la réalisation, et s'engagent à seconder en toutes circonstances les efforts de l'U. G. afin de faire obtenir aux agents des douanes des traitements en rapport avec le caractère à la fois délicat et pénible de leurs fonctions et le prix des choses nécessaires à l'existence ».

Dans la Région

Excommunié !

L'EVÊQUE CHAROST EXCOMMUNIE LE DIRECTEUR DU « CRI DES FLANDRES » ET MENACE D'EXCOMMUNIER AUSSI L'ABBÉ LEMIRE !

La propagande de la campagne électorale du « Cri des Flandres » devient plus agressive pour certains enseignements du catéchisme et de ses leçons.

Voici que l'évêque Charost frappe d'excommunication le directeur du « Cri des Flandres », l'organe lemiriste et que M. l'abbé Lemire se trouve menacé de la même peine.

C'est le premier acte vraiment grave, au point de vue catholique, qui ait été accompli par l'autorité religieuse à l'égard du lemiriste.

Le journal le « Cri des Flandres », en dépit des avertissements de l'archevêque Delamaire, avait continué fidèlement à soutenir la politique du prêtre-député d'Hazebrouck.

Déjà l'interdiction de lire le « Cri des Flandres » avait été formulée par M. Delamaire, mais rien n'avait fait. Les lemiristes continuaient à batailler contre les amis de l'archevêché.

Le nouvel évêque de Lille-Hazebrouck-Dunkerque, M. Charost (d'après ce que dit le dernier numéro de la « Semaine Religieuse »), adressa à M. Henri Bonte, directeur du « Cri des Flandres », à Hazebrouck, le 2 janvier 1914, une lettre dans laquelle il lui imposait d'abandonner la cause lemiriste et de désavouer publiquement les idées que son journal avait défendu jusque-là.

M. Henri Bonte répondit que le « Cri des Flandres » défendait une « cause juste et bonne » et qu'il regrettait de « ne pouvoir être agréable » à l'évêque Charost.

Celui-ci, le 4 janvier, écrivit à M. Bonte une nouvelle mise en demeure, exigeant de lui : 1° le regret et la rétractation des offenses que l'évêque estimait avoir été faites dans le « Cri des Flandres » vis-à-vis de l'autorité épiscopale et ecclésiastique ; 2° le désaveu de la campagne lemiriste du journal ; 3° l'engagement de la faire cesser de suite.

Un délai de 48 heures était donné à M. Bonte pour s'exécuter, avec menace d'excommunication.

A l'échéance de l'ultimatum épiscopal, le directeur du « Cri des Flandres » n'ayant pas souscrit aux ordres de M. Charost, celui-ci a frappé d'excommunication M. Henri Bonte. Cette « mesure disciplinaire » consiste en l'interdiction, pour le « coupable », de recevoir aucun des sacrements de l'Eglise, dans l'étendue du diocèse.

On n'en meurt pas ! Seulement, au point de vue clérical, « l'excommunié » est dans une situation de « hors-la-loi » qui est de nature à susciter quelques incidents entre lemiristes et « archevêchistes », si l'on peut dire.

La « Semaine Religieuse », de Cambrai, qui annonce ces nouvelles, ajoute : « Nous savons qu'une mise en demeure analogue à celle qui fut adressée à M. Bonte a été intimée, à l'heure où paraissent ces lignes, à M. l'abbé Lemire. »

Voici donc le prêtre-député d'Hazebrouck menacé d'excommunication à son tour !

Les choses prennent une tournure tout à fait originale, décidément, dans cette lutte entre l'évêque et le prêtre, en plein pays flamand, où jamais l'on ouït aventure pareille.

A La Madeleine

Tragique accident

Un tragique accident, qui a coûté la vie à un ouvrier de Roubaix, est survenu hier, à l'usine de Pneumatiques Dazin, rue du Ballon, dans les circonstances suivantes :

Vers onze heures du matin, M. Victor Garlottin, mélangeur, pénétrait dans l'atelier du gommage pour y prendre une échelle, quand il aperçut un de ses camarades, Alexandre Buvry, 58 ans, gommeur, demeurant à Roubaix, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo, étendu sur le sol ne donnant plus signe de vie.

L'ouvrier prévint aussitôt son patron, M. Dazin, qui fit transporter à l'air le malheureux qui respirait encore.

Des docteurs qu'on était allé prévenir arrivèrent aussitôt.

Cependant, malgré les soins énergiques qui furent prodigués à l'infortuné gommeur, il ne peut être rappelé à la vie. Les praticiens en conclurent qu'il était mort des suites d'une asphyxie toxique.

M. Bertrand, commissaire de police, averti, se rendit sur les lieux pour faire les constatations d'usage.

Il résulte de l'enquête à laquelle s'est livré ce magistrat, que des vapeurs de benzine s'échappent constamment pendant le travail du gommage des pneus et se condensent sur le sol. Il est donc probable que Bury, pris d'un étourdissement sera tombé à la renverse et que c'est ainsi qu'il fut asphyxié.

Bury laisse une veuve et des enfants qui sont tous mariés.

Son corps a été transporté à son domicile, à Roubaix, dans la soirée.

A DUNKERQUE

FORMIDABLE INCENDIE

Les magasins de la Société Dunkerquoise détruits par le feu. — Plus d'un demi-million de dégâts.

Hier soir vers 4 heures et demie, la ville de Dunkerque était mise en émoi par les coups répétés du tocsin. Un immense incendie venait d'éclater sur le port.

Les magasins de réserve de la « Société Dunkerquoise » brûlaient et les toiles, les « rences », les planches et le goudron qui y étaient amoncelés devenaient en un clin d'œil la proie des flammes !

L'ALARME

Il était exactement 4 h. 35 minutes lorsque M. Laurent Brunin qui causait avec l'entrepreneur Monborren, capitaine honoraire des pompiers de Dunkerque apercevait une légère fumée s'échappant des pannes.

A peine avait-il fait remarquer à son voisin cette chose anormale, que les tuiles comme poussées par une force invisible se soulevaient de la toiture et laissaient apparaître une immense gerbe de flammes !

MM. Brunnin et Monborren avisèrent de suite le commissariat de police de ce fait grave, et l'alarme fut aussitôt donnée.

Les ouvriers et ouvrières qui travaillaient dans le magasin de réserve, apercevant à leur tour l'incendie quittèrent rapidement l'immeuble en flammes.

Le premier moment de panique passé tous retournèrent rue du Gouvernement et combattirent le foyer. Bientôt la police, la défense, le service des haleurs prévenus arrivaient en hâte.

Une compagnie du 110e de ligne qui revenait de manœuvres et empruntait justement la rue incendiée assura immédiatement un important service d'ordre.

Peu après en auto, le commandant de pompiers Fichaux, le lieutenant Albert Fichaux accourraient assumer la direction des opérations de sauvetage et de protection, tandis qu'aux quais les plus proches les remorqueurs de la Société de Remorquage et les haleurs de la Chambre de commerce associaient leurs efforts.

LE FLEAU AUGMENTE

Vers cinq heures, les flammes malgré l'ardent combat que leur livraient les pompiers et les marins de la défense mobile, jaillissaient et répandaient au loin des milliers de flammèches ; c'est qu'elles avaient trouvé dans le bois goudronné et dans des tonneaux de goudron même un élément facile.

On ne comptait alors de protéger les maisons et des torrents d'eau furent déversés sur les bâtiments.

Les magasins qui flambaient étant en effet encastrés dans un pâté de constructions habitées.

A 6 heures l'incendie, malgré toutes les tentatives, augmentait encore de violence. La ville était illuminée d'une vaste lueur rouge.

On convint, du côté des sauveteurs, qu'il fallait faire la part du feu et, dès lors, tous les efforts des pompiers se concentrèrent sur les immeubles qui entouraient le lieu du sinistre.

Ce n'est qu'à 6 heures et demie que les principaux matériaux qui constituaient les éléments de l'incendie s'épuisent, l'énorme brasier diminua d'importance.

Enfin, à 7 heures moins le quart, le rassemblement était sonné pour le corps des pompiers et le commandant Fichaux décidait de diminuer l'effectif et de ne laisser exercer le contrôle de l'incendie que par deux équipes de 15 hommes.

Un peu plus tard, tout le bâtiment se trouvait à bas et l'on pouvait pénétrer parmi les décombres.

L'EXODE DES VOISINS

Beaucoup de familles, par crainte d'un retour de l'incendie, avaient cependant et prudemment déménagé et déserté leur domicile ; mais devant l'assurance que leur donnaient les sauveteurs, ils réintégrèrent leurs meubles à leur place.

A l'heure où l'on nous téléphone, c'est-à-dire à 11 heures, les flammes se montrent de temps à autre. Elles apparaissent du côté où 100 tonnes de goudron ont brûlé.

Les pompes à vapeur de la ville de Dunkerque et de la Chambre de Commerce luttent encore et déversent abondamment l'eau sur le foyer.

Les dégâts peuvent être maintenant évalués à 500.000 francs.

Tout est consumé : les ateliers de couture, de cordages, de goudronnerie, etc. Il ne reste plus que des débris fumants.

Les dégâts sont couverts par plusieurs assurances.

LA CAUSE DU SINISTRE

De la première enquête il résulte que la cause de cette catastrophe serait à mettre sur le compte de l'imprudence dans les magasins et ateliers, où tout ne demandait qu'à brûler. On se servait encore d'un éclairage primitif, c'est-à-dire de la lampe à pétrole. Il est démontré qu'une des petites ouvrières voulut allumer une des lampes et la laissa tomber. Le feu se communiqua aussitôt au liquide inflammable et bientôt attaquait le plancher très sec et prenait une extension rapide.

Toute idée de malveillance doit se trouver écartée.

Il est très probable que l'incendie ne sera complètement éteint que demain.

Les immeubles incendiés appartiennent à la Société Dunkerquoise dont les actionnaires sont MM. Lesti et Pierre Woussen.

Dès la première nouvelle du sinistre la plupart des notabilités de Dunkerque s'étaient rendues sur les lieux où on remarquait la présence de MM. Terquem, maire ; René Fichaux, Guillemain, inspecteur principal des Chemins de fer du Nord ; Carré, commissaire central ; Lauralin, commissaire du port ; Berginal, commandant du port.

Une foule immense, difficilement maintenue par un service d'ordre parfaitement organisé, stationna longuement autour des bâtiments incendiés.

On n'a eu à déplorer aucun accident de personne.

A GONNELIEU

Mort tragique d'une cabaretière

S'est-elle suicidée ou a-t-elle été tuée d'un coup de fusil par son mari ? — Celui-ci est arrêté.

Un drame qui a produit une vive émotion dans le Cambrésis, vient de se dérouler à Gonnelieu, petite commune du canton de Marcoing.

Les époux Cauvin-Socleux tiennent un estaminet au lieu-dit « La Carrière ». Le mari âgé de 27 ans, est couvreur de son état ; l'hiver il tisse, mais dans le pays, il passe pour être un peu fraudeur et un braconnier. La femme, née Marie Soileux, était âgée de 27 ans, mère de deux enfants, et sur le point d'en avoir un troisième.

UN ENTERREMENT BIEN ARROSÉ

Lundi, le mari se rendit à Gonnelieu pour assister à un enterrement. Toute la journée, il but dans divers cabarets du village et, le soir, comme il était dans un complet d'ivresse, un de ses camarades le fit coucher chez lui.

Mme Cauvin attendit son époux une bonne partie de la nuit et vers 3 heures du matin, laissant ses deux enfants à la maison, elle partit à sa recherche.

Une discussion éclata entre les époux, dans la maison où le mari avait trouvé un gîte. Cauvin gifla sa femme qui se rendit chez un de ses oncles qui habite Gonnelieu. A la suite de cette scène, Cauvin réintégra sa demeure mardi, vers 5 heures et demie du matin.

Hier jeudi, vers 3 heures après-midi, Mme Cauvin rentrait à son tour au domicile conjugal où une discussion violente s'éleva entre les époux.

« MA FEMME S'EST SUICIDÉE »

Que se passa-t-il ensuite ?

Cauvin prétend que sa femme saisit un fusi (un Lefaucheux du calibre 16) et s'en tira un coup dans la tête. La charge faisant balle, défonça la boîte cranienne et le cervel le taillit de tous les côtés, sur les murs d'une grange où la scène se déroulait.

Cauvin se rendit chez son frère et lui dit à brûle-pourpoint : « Ma femme s'est suicidée ».

Le frère du cabaretier prévint le garde-champêtre qui, au courant des fréquentes scènes de ménage qui s'élevaient dans le ménage Cauvin, avertit la gendarmerie de Gauleaucourt.

Le brigadier Pourny, se rendit sur les lieux du drame et d'après les dernières constatations qu'il fit sur la position du cadavre, prévint le docteur Laubry, de Villers-Guislain qui vint examiner la morte.

ARRESTATION DU MARI

Le parquet de Cambrai, prévenu par télégramme, descendit sur le théâtre du drame. Interrogé, le mari persista à déclarer que sa femme s'était suicidée.

Or, le cadavre a été trouvé couché sur le dos, près de la porte d'une grange, à l'intérieur du bâtiment, le fusil était à côté de la morte.

Or, plusieurs personnes qui travaillaient le jour du drame dans un champ voisin, ont entendu le coup de feu, puis peu après ont vu Cauvin sur la route avec le fusil. Le cabaretier prétend avoir pris l'arme pour en enlever la cartouche qui avait été tirée.

Cette douille n'a pu être retrouvée.

Cauvin, gardé à vue par la gendarmerie depuis jeudi après-midi, a été arrêté le soir et conduit à la prison de Cambrai.

La thèse du suicide qu'il soutient avec énergie aurait-elle aussi quelque chance d'être établie.

Il convient d'attendre à cet égard la suite.

Les constatations auxquelles il a déjà été procédé auraient en effet établi que le coup a été tiré de très près.

On ne peut, quant à présent, se prononcer sur la valeur de la thèse soutenue par le mari.

Pour les Assises du Nord

On sait que la prochaine session d'assises s'ouvrira à Douai le 19 janvier. Voici les principales affaires qui seront soumises au Jury.

Jeudi 22. — Tentative d'assassinat à Malo-les-Bains.

Charles-Auguste Scheersen, 17 ans, né à Dunkerque, journalier à Malo-les-Bains, est accusé d'avoir, le 13 novembre 1913, tenté de donner la mort à Walkenaere Zélie.

Vendredi 23. — L'assassinat de la rentière de Sin-le-Noble. — Adolphe Vandroth, 18 ans, et Marcel Petit, 17 ans, journaliers, sont accusés d'avoir le 17 février 1913, assassiné Mlle Anaïs Alles, rentière, âgée de 71 ans, et d'avoir ensuite commis une tentative de vol qualifié en sa demeure.

Vandroth est en outre accusé de tentative de vol qualifié commise le 25 janvier précédent chez ladite dame.

Lundi 26. — Assassinat à Berlaimont.

Ernest Quenée, 43 ans, né à Berlaimont, journalier, est accusé d'avoir, volontairement, donné la mort à sa femme née Marie-Adolphine Flament.

Mardi 27. — Assassinat à Neuf-Mesnil.

Paul Marche, 35 ans, herbager à Clairfontaine, est accusé d'avoir, à Neuf-Mesnil, le 30 octobre 1913, assassiné le sieur Edouard Gravet.

Mercredi 28. — Meurtre à Annœulin.

Charles-Louis Cliquennois, 27 ans, né à Annœullin, ouvrier mineur, est accusé d'avoir, à Annœullin, le 12 octobre 1913, donné, volontairement la mort à sa femme née Marie-Louise Guilbert.

Jeudi 29. — Assassinat à Denain.

L'allemand Arnold Kaiser, 22 ans, briquetier à Denain est accusé d'avoir le 23 juillet 1913 tué à coups de revolver sa belle-sœur Angès Wogt et d'avoir tenté de tuer son frère Ferdinand. Kaiser a en outre tenté de mettre le feu à la maison de ce dernier.

Nous publierons demain le rôle complet de la session.

A LENS

Les drames de la mine

UN CALIBOT DE 13 ANS A LA TÊTE ÉCRASÉE

Un enfant de 13 ans 1/2, le jeune Van Cotrein Louis, était embauché depuis trois jours seulement à la fosse numéro 16 des Mines de Lens. Hier, il était descendu gaiement dans l'abîme, fier de pouvoir, à son tour, gagner le pain de la famille. Il poussait, au fond d'une voie, une berline quand, soudain, une autre berline arrivant derrière lui vint le tamponner.

Pris entre les deux lourds véhicules, le pauvret eut la tête écrasée. Relevé avec le crâne fracturé, on le remonta au jour, inanimé. Et ce ne fut qu'un petit cadavre, tout menu dans ses « loques de fosse » qu'on rendit à ses parents qui demeurent cité du n° 11, 12e avenue.

On enterrera aujourd'hui le petit galibot ; ses obsèques seront civiles.

A Abbeville

Comment est morte la petite Marthe ?

L'enquête sur l'assassinat de la petite Marthe se poursuivie hier à Abbeville.

Le quartier du Rivage, où demeure la famille Hautre, a reçu hier matin la visite de nombreux magistrats à l'affût d'une piste ou d'un indice pouvant les mettre sur les traces de l'assassin.

M. Acquoy, juge d'instruction, qui a été commis par le Parquet, a accompagné dans leurs investigations M. Duverney, commissaire spécial ainsi que M. Lisparlette, commissaire de la Brigade mobile de Lille.

Un certain nombre de témoins ont encore été entendus ; ils ont déclaré avoir vu la petite victime se promenant seule à une heure tardive, mais après neuf heures et demie du soir ils perdent sa trace.

LA PTITE MARTHE N'A PAS ETE EMPOISONNEE

Les résultats de l'autopsie ont permis de conclure que la fillette n'a pas été empoisonnée, ainsi qu'on le croyait d'abord. L'examen des vaseres a détruit cette hypothèse ; mais il reste certain que la malheureuse enfant n'a pas été violée, au sens ordinaire du mot. Les médecins sont plutôt portés à croire qu'elle se prêta, depuis un certain temps, aux fantaisies lubriques d'un ignoble individu. C'est cet individu que l'on recherche.

L'examen du sac qui contenait le cadavre de l'enfant a paru aux magistrats et aux policiers être d'origine belge et, en même temps ils ont appris que samedi, c'est-à-dire à la date précise où disparut Marthe Halattre, c'était le jour du règlement définitif des salaires et clôture des travaux à la sucrerie d'Abbeville qui emploie nombre de tâcherons belges.

Autre indice encore : la gérante d'une coopérative d'Abbeville, « La Prévoyante », se souvient fort bien que dans la journée du samedi, la petite Halattre se présenta dans son magasin pour un achat. Elle était accompagnée d'un ouvrier belge. Ils attendirent un instant et partirent sans rien acheter, voyant que leur tour n'arrivait pas.

CHEZ LES MINEURS

Touchant accord

A HARNES, BROUTCHOUTARDS ET PLAINARDS DEMANDENT A LA COMPAGNIE LE RETABLISSEMENT DES LONGUES COUPES. — EDIFIANTE HISTOIRE D'UNE PETITION. — LA MAIN DANS LE SAC.

Il y a longtemps que nous avons dit — et que tout le monde sait — que les broutchoutards chers au cœur de M. Barquel, et les jaunes, que représente la feuille cléricale la « Paine de Lens », avaient partie liée.

Nous n'aurions pas à revenir sur ce chapitre de l'histoire locale des bassins houillers si un fait typique ne venait de fournir la preuve que ces gens-là s'entendent admirablement pour s'efforcer de briser les efforts et d'anéantir les résultats obtenus par l'organisation ouvrière.

A Harnes, les plus farouches compagnons de l'illustre Benoit et les plus zélés partisans du brasseur clérical lensois, se sont mis d'accord pour demander à la Compagnie de Courrières de rétablir les longues coupes, et ce fait véritablement scandaleux qui suffirait à mettre ces gens-là au ban de la corporation des travailleurs de la mine, est établi par d'irréfutables documents que nous nous en voudrions de ne pas mettre sous les yeux des mineurs.

UNE LETRE A LA COMPAGNIE

Le 8 décembre dernier, M. Guerre, ingénieur en chef de la Compagnie des Mines de Courrières, recevait la lettre suivante :

« A Monsieur Guerre, ingénieur en chef,

» Un groupe d'ouvriers travaillant à la fosse numéro 9 se voient dans l'obligeance de demander à M. l'ingénieur en chef de bien vouloir accorder aux ouvriers soussignés l'autorisation de faire des heures supplémentaires ou redoublages.

Cette lettre était signée d'un certain nombre de noms dont la plupart sont bien connus pour appartenir aux broutchoutards d'une part, aux plainards de l'autre.

C'est ainsi que parmi les premiers, on remarquait MM. Déprez Charles, Tanghe Emile, Godin Octave, Bouthemy Amédée, Derache Augustin, Duquesnoy Joseph, Dubus Ferdinand.

Les seconds étaient représentés par MM. Fléchelle Hippolyte, Racary François, Roche Léon, Dupont Fernand, Godin Maurice, Boursier Pierre, Wartel Alphonse vieux, Citerne Oscar, Citerne Florimond, Delvalle Henri, Wartel Charles, Verdière Augustin, Cuvelier Calixte, Buquet Désiré, Chavalle Emile, Delattre Julien, Wartel Paul, Wartel Jules, etc., etc...

DE CAIPHE A PILATE

Il est probable que cette démarche dégoûta la Compagnie elle-même, puisque M. l'ingénieur en chef retourna aux pétitionnaires leur lettre sur laquelle il écrivit ceci :

« Pétition retournée à ses auteurs, en les priant de vouloir bien soumettre leurs désiderata aux autorités préfectorales, l'ingénieur en chef de la Compagnie de Courrières n'ayant pas qualité, actuellement, pour faire droit à leur demande.

» Billy-Montigny, le 18 décembre 1913.

» (Signé) GUERRE. »

Sans perdre de temps, le lendemain, 17 décembre, les conjurés de la Révolution et de la Calotte écrivaient au Préfet.

« Harnes, le 17 décembre 1913.

» Monsieur le Préfet,

» Une pétition ayant été adressée à M. l'ingénieur en chef n'ayant pas qualité de faire » droit à la demande, je prierai M. le Préfet » de bien vouloir donner satisfaction au » groupe d'ouvriers qu'ils ont signé sur la » liste, **pour faire des heures supplémentaires » ou redoublages.**

» En attendant de recevoir de Monsieur le » Préfet cette demande avec avis favorable, » recevez, etc... »

A cette lettre était jointe la fameuse pétition.

Le Préfet qui ne tenait pas non plus à rester longtemps en contact avec la prose des conjurés expédia, le jour même, leur pétition à M. l'ingénieur en chef des mines qui, le lendemain à la première heure, la prit avec des pincettes et la transmit au Sous-Préfet, lequel ne laissa pas longtemps cette feuille traîner sur son bureau et la jeta là où elle devait être.

UN BOUCHON

Et comme il n'avait pas envie de revoir de telles élucubrations, il écrivit ceci aux amateurs de longues coupes :

« Les Compagnies minières ont pris l'engagement formel vis-à-vis du Syndicat, de » supprimer toute longue coupe jusqu'à la » promulgation de la nouvelle loi sur le travail dans les mines.

» Il n'est donc pas possible à l'administration de délier ces sociétés de leur engagement.

» En conséquence la demande des pétitionnaires ne comporte aucune suite administrative.

» Pour le sous-préfet, etc...

» (Signé) : Illisible. »

Nous avons exposé les faits. Nous laissons maintenant les travailleurs conscients juges de l'attitude de ces gens qui couvrent journellement d'injures le Syndicat et ses militants, sous prétextes qu'ils sont des traîtres et des vendus, et que l'on voit, dans la coulisse, marcher la main dans la main avec les culs-bénits pour détruire ce que l'organisation ouvrière a obtenu de haute lutte.

Dernière Heure

L'inondation en Belgique

TOUTE UNE REGION ENVAHIE PAR LES EAUX PAR SUITE DE LA CRUE DE LA VESDRE. — LE DESASTRE S'ACCENTUE D'HEURE EN HEURE

Verviers, 9 janvier. — Une crue importante de la Vesdre s'est produite par suite de la fonte des neiges.

Tous les établissements industriels situés le long de la rivière ont été inondés.

L'eau, pénétrant dans les habitations par les égouts de la ville, a inondé une centaine de caves.

Plusieurs localités des environs, notamment Dolhain, Ensival et Pépinster, sont également envahies par les eaux.

De nombreux ruisseaux sont transformés en torrents.

Le lac de Gileppe déborde.

Verviers, 9 janvier. — La crue de la Vesdre s'accentue. Plusieurs quartiers de la ville sont sous l'eau. Dans les rues, l'eau atteint de 15 à 20 centimètres.

Les dégâts sont considérables.

Liége, 9 janvier. — La situation empire d'heure en heure, car la Vesdre monte toujours.

A Nessonvaux, les trois quarts des maisons sont inondées et toutes les usines ont cessé le travail. Il en est de même à Fraipont.

A Trooz et à Saufontaine, la situation est identique.

La gare d'Olne est inaccessible et le tramway vicinal ne fonctionne plus.

A Vaux-sous-Chèvremont, tous les quartiers sont inondés.

A Chené, des centaines de maisons sont inondées.

Dans toutes ces villes, les dégâts sont énormes.

Les Chauffeurs de Bruxelles sont en grève

Bruxelles, 9 janvier. — Les chauffeurs de taxis de Bruxelles se sont mis brusquement en grève aujourd'hui. Ils ont constitué, à la Maison du Peuple, un syndicat qui a recueilli 420 adhésions.

Les grévistes refusent de continuer à payer l'essence que consomme leur voiture, et de subir des retenues pour les accidents et pour l'usure des pneus.

Ils renoncent, par contre, au pourcentage de 6 1/2 % sur les recettes brutes, que la compagnie leur octroie pour compenser, dit-elle, la dépense d'essence. « Ce pourcentage, affirment les grévistes, est toujours inférieur aux retenues diverses que nous avons à subir. »

La compagnie des auto-fiacres de Bruxelles refuse de recevoir une délégation du syndicat constitué aujourd'hui à la Maison du Peuple, mais elle consent à engager des pourparlers avec une délégation de son personnel.

M. Baeck, secrétaire du Syndicat des métallurgistes, accompagné de délégués grévistes, a été reçu, ce soir, à cinq heures, par M. Max, bourgmestre de Bruxelles.

Les grévistes, au cours de cette entrevue, ont fait observer au bourgmestre que la compagnie ne respectait pas son contrat avec la ville, lequel porte qu'aucune retenue ne peut être faite sur les salaires.

Le maire a promis d'examiner leur demande avec bienveillance et d'intercéder en leur faveur auprès des compagnies, mais il les a engagés à reprendre le travail demain matin.

Il est peu probable que les grévistes suivent cette satisfaction.

Après la Catastrophe de Melun

Cinq détrousseurs de cadavres en Correctionnelle

Paris, 9 janvier. — Cinq individus inculpés d'avoir volé ou tenté de négocier des titres provenant de la catastrophe de Melun comparaissaient aujourd'hui devant la 8e chambre correctionnelle, présidée par M. Petit.

Ce sont les nommés Simon Thauvin, 31 ans, journalier ; Jules Bourdois, 26 ans, journalier ; Pierre Panfré, 25 ans, manœuvrier ; Jean Sinaud, 20 ans, maçon ; Fernand Brunaud, 18 ans, couvreur.

Thauvin, se trouvant à Melun, le 4 novembre 1913, le soir de la catastrophe, réussit à se glisser parmi les sauveteurs et à dérober dans les débris du wagon-poste, 3,300 francs représentés par des coupures et des titres du Crédit Foncier, des feuilles de remboursement, etc...

Il remit une partie de ces valeurs à Bourdois et à Panfré et vint à Paris, le 7 novembre, où, dans un bar, rue des Maronites, à Belleville, il fut dévalisé de son butin personnel par Sinaud et Brunaud.

Thauvin a été condamné à 13 mois de prison, Bourdois à un an, Panfré à 3 mois, Sinaud et Brunaud à 8 mois de la même peine.

Un défi de Carpentier à Sam Langford et Joë Jeannette

Paris, 9 janvier. — Notre champion, Georges Carpentier, défie les deux célèbres boxeurs noirs Sam Langford et Joë Jeannette.

Son manager, Decamps, a déclaré en effet que le champion d'Europe, toutes catégories, était disposé à rencontrer Langford à la limite des poids demi-lourds, c'est-à-dire 79 kilos, et Joë Jeannette à la limite de 82 kilos.

Dans l'Armée

Paris, 9 janvier. — M. Richard, capitaine de gendarmerie à Dieppe, passe à Boulogne-sur-mer.

M. Laroque, capitaine à Boulogne, passe à Dieppe.

M. Pontelet, capitaine au 8e d'infanterie, est détaché à l'état-major de la 5e brigade d'infanterie.

M. Fialix, officier d'administration de 2e classe au gouvernement militaire de Paris, est désigné pour le 1er corps.

M. Bialland, lieutenant au 41e d'artillerie, passe au 27e d'artillerie.

M. Marie, capitaine du 3e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, passe au 43e d'infanterie.

M. Choffiet, chef de bataillon hors-cadre passe au 84e d'infanterie.

M. Jolivet, chef de bataillon au 84e d'infanterie, passe au 81e d'infanterie.

M. Préchem, capitaine au 121e d'infanterie, passe au 1er d'infanterie.

M. Monnier, capitaine au 145e d'infanterie, passe au 70e d'infanterie.

La santé des soldats

A PROPOS D'UN DÉCÈS SUSPECT. — UNE REQUÊTE DE M. GIROD, DE PUTE DU DOUBS, AU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 9 janvier. — A propos du décès du soldat Lorin du 9e régiment d'artillerie à Belfort, décédé brusquement en allant en permission dans sa famille, à Labergement-Ste-Marie (Doubs), M. Girod, député, vient d'appeler l'attention du ministre de la guerre sur l'état sanitaire de la classe 1913, et a demandé notamment : 1° que tous les trains de permissionnaires soient chauffés conformément aux prescriptions légales ; 2° que les permissionnaires emportent en permission des vêtements qui ne soient pas des effets d'instruction ; 3° que les repas de cinq heures du soir et onze heures du matin soient, ou rapprochés, ou complétés par une soupe chaude servie à sept heures du matin.

M. Maginot, sous-secrétaire d'Etat, a immédiatement ouvert une enquête, et indiqué qu'il s'intéresserait aux mesures réclamées par le député du Doubs.

Elle fit bénir ses économies pour les faire augmenter

MAIS UN COUPLE D'ESCROCS S'EN EMPARA

Orléans 9 janvier. — Sur mandat décerné par le parquet d'Orléans, la police de Bordeaux a mis en état d'arrestation une femme Castro et son amant, un certain Alvarez, sous la prévention d'escroqueries.

La femme Castro est inculpée d'avoir escroqué à Bruxelles, en janvier 1911, et avec la complicité d'une gitane nommée Aspinasse, 10.000 francs d'obligations à une dame Lansdaer.

Les deux complices avaient persuadé cette dame que, si elle faisait bénir ses économies, celles-ci augmenteraient rapidement, les titres devant bénéficier d'une hausse subite en bourse.

Mme Lansdaer suivit ses conseillères dans une église de Bruxelles. Elle portait avec elle les 10.000 francs d'obligations, enroulés dans un papier.

Une fois dans l'église, la gitane et son amie, qui avaient préparé un rouleau exactement semblable, prirent celui contenant les valeurs, accomplirent quelques simulacres au-dessus d'un bénitier et, après un habile escamotage, remirent à la naïve Bruxelloise le second rouleau, qui ne contenait que de vieux papiers.

Le soir même, elles prenaient le train pour la France.

Quelques jours après, à Orléans, la femme Castro, opérant seule, parvenait à gagner la confiance d'une couturière des Aydes, qui, veuve depuis deux ans, désirait ardemment se remarier.

Après avoir incité la couturière à négocier 6.000 francs de valeurs qui lui appartenaient l'aventurière lui fit déposer cet argent, plus 1.100 francs de bijoux, dans un coffret qui resta au domicile de l'ouvrière.

La femme Castro n'avant plus rien à faire, la couturière ouvrit le coffret et constata avec stupeur qu'il ne renfermait que des chiffons.

La police, qui recherchait la femme Castro depuis trois ans, l'a retrouvée à Bordeaux en compagnie de son amant Alvarez, qui fut reconnu par le fait de la [illegible]

Conflit entre médecins et Bureau de Bienfaisance

Toulouse, 9 janvier. — Une entrevue a eu lieu, sous la présidence de M. Rieux, maire de Toulouse, entre les médecins de l'Assistance publique et les membres de la commission administrative du Bureau de bienfaisance, en vue d'apporter des modifications au projet de statuts.

L'accord n'a pu se faire sur un article de ces statuts, d'après lequel les médecins de l'Assistance publique pourraient être renouvelés tous les cinq ans.

Les intéressés ont rejeté cet article comme contraire à la dignité du corps médical et se sont retirés, en informant la population indigente qu'ils assureraient leur service jusqu'au 15 courant.

Le crime d'Abbeville

LE PÈRE ET LE FRÈRE DE LA PETITE VICTIME SONT SOUPÇONNÉS D'ÊTRE LES AUTEURS DU MONSTRUEUX FORFAIT

Abbeville, 9 janvier. — Aujourd'hui la brigade mobile et le parquet d'Abbeville, poursuivant leurs recherches au sujet de la mort mystérieuse de la petite Marthe, ont longuement tenu à interroger le père de la victime et son frère, âgé de 20 ans.

Les explications fournies par les deux hommes ont paru très suspectes. Le père a été remis en liberté provisoire pour assister demain aux obsèques de la petite victime ; mais Marcel Hallatre a été tenu à la disposition de la justice pour s'expliquer sur divers points sur lesquels il donne des renseignements insuffisants et surtout contredits par les constatations judiciaires.

Les cheminots sud-africains

Johannesburg, 9 janvier. — Un contremaître a trouvé trois cartouches de dynamite sur la voie ferrée, entre Witpoortje et Puipaardsville, peu de temps avant le passage d'un train bondé de touristes.

Des grévistes ont essayé de faire sauter à la dynamite le rapide qui transporte la malle pour le Cap. Personne n'a été blessé.

Les deux roues de devant de la locomotive-pilote ont été arrachées et la voie a été détruite sur une longueur de plusieurs mètres.

M. Waterston, secrétaire général du parti ouvrier de l'Afrique du Sud, a été arrêté aujourd'hui. Il est accusé d'avoir prononcé des paroles séditieuses.

Prétoria 9 janvier. — Il est probable que la loi martiale sera proclamée demain.

FÉLICITATIONS AU GOUVERNEMENT

Paris, 9 janvier. — Le gouvernement a reçu les félicitations des conseils municipaux de Guéret, de Viels-Etangs (Hérault) et de la Ligue républicaine d'entente démocratique de CRESPIN (Nord).